

Fédéralisme : la Confédération commande, les cantons exécutent et les villes paient

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1129

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Confédération commande, les cantons exécutent et les villes paient

Comment s'établissent les rapports verticaux entre la Confédération, les cantons, les régions et les communes ? Y a-t-il une collaboration entre les différents étages de la pyramide fédéraliste ? Questions difficiles, auxquelles un trio de chercheurs tentent de répondre à partir de l'exemple de deux agglomérations, Zurich et Lausanne, et de deux domaines d'intervention relativement intenses du législateur, la protection de l'environnement et les transports publics.

(y) Lancé en 1989 pour quatre à cinq ans de travaux, le Programme national de recherche n° 25 «Ville et transport» nous vaut présentement force rapports et documents de synthèse. La dernière publication en date porte la signature du professeur zurichois Ulrich Klöti et de deux collaborateurs de son Centre de recherche en science politique; ils ont tenté de faire quelque lumière sur le thème «Problèmes des agglomérations et rapports verticaux».

Le stress financier des collectivités publiques

Pas facile de combler l'écart entre la théorie et la pratique politique, même quand les scientifiques se dotent d'instruments d'analyse ad hoc, en fonction du problème à l'examen et des cas étudiés. En l'occurrence, les chercheurs ont d'abord dû établir leurs propres techniques pour mesurer aussi bien la densité législative et réglementaire que les marges d'autonomie qu'elle peut laisser aux différentes collectivités, dans les deux matières et agglomérations précitées. C'est ainsi qu'on rencontre par exemple la notion de «stress financier», indice servant à évaluer la force des contraintes financières susceptibles de restreindre la marge d'autonomie des cantons et des communes — et de le faire bien plus sévèrement que les obligations légales.

Toutes interviews, observations et analyses faites, les chercheurs confirment en grande partie aussi bien leurs hypothèses de départ que le sentiment des responsables locaux et cantonaux interrogés. C'est ainsi, constatent-ils, que les transferts de compétence ne s'accompagnent en général pas d'une compensation financière. La Confédération, qui a depuis 1971 la compé-

tence de légiférer en matière de protection de l'environnement, a édicté une loi et plusieurs ordonnances, en confiant le plus souvent l'exécution des prescriptions fédérales aux cantons; ces derniers, qui n'en demandaient pas tant, se sont empressés de transférer les responsabilités — et les charges y afférentes — aux communes, particulièrement aux villes et agglomérations, les plus concernées par la pollution de l'air, la lutte contre le bruit, l'élimination des déchets — pour ne rien dire des problèmes de transports et de circulation.

Au total, on a vu augmenter à la fois le poids du droit fédéral, la responsabilité des cantons dans son application et les charges des plus grandes communes (urbaines). En d'autres termes et très schématiquement, la Confédération commande, les cantons exécutent et les villes paient.

Qui commande ne paie pas

Voilà bien tout l'effet pervers du principe de subsidiarité: appliqué strictement, il revient à confier à la collectivité de niveau inférieur, à la commune le plus souvent, toute tâche qu'elle peut accomplir de façon adéquate; et à décider cette délégation de compétence en fonction de sa faisabilité pratique et de son efficacité, sans considération des moyens financiers disponibles. Et voilà comment on en arrive à demander aux villes de payer ce qu'elles font peut-être de bon gré, mais sans l'avoir jamais commandé elles-mêmes.

Conscients du principal problème des rapports verticaux dans le système fédéraliste suisse, les chercheurs recommandent non seulement une meilleure collaboration entre cantons, villes et communes des agglomérations urbaines, mais aussi, pour les villes, la

possibilité de se présenter comme telles directement devant les instances fédérales.

De quoi faire hurler les cantons, qui se considèrent — à juste titre selon le droit constitutionnel — comme les intermédiaires obligés entre la Berne fédérale et les plus grandes communes du pays. Mais les villes-centres et même celles de leur périphérie tiennent à une reconnaissance de la part de la Confédération; elle leur doit bien cette faveur, à ces communes de plus de 10 000 habitants qui abritent plus de 60% de la population suisse. Une reconnaissance qui pourrait passer par la création, à la fois symbolique et rassembleuse, d'un secrétariat d'Etat à la Ville. A rattacher évidemment au Département fédéral de l'intérieur, où l'on traite la majeure partie des problèmes intéressants spécialement les villes: démographie, protection du milieu vital, drogue, assurances sociales, santé publique, hautes écoles. Ce secrétariat aurait la mission de contact et de coordination qu'aucun organisme privé, même aussi représentatif que l'Union des villes suisses, ne pourra jamais exercer avec toute l'efficacité voulue; celle-ci passe en effet non seulement par la promulgation de politiques valant pour les communes urbaines de Suisse, mais aussi par l'harmonisation de leur application dans les villes de tout le pays. ■

Ulrich Klöti, Theo Haldemann, Walter Schenkel: *Agglomerationsprobleme und vertikale Zusammenarbeit. Umweltschutz und öffentlicher Verkehr in den Grossagglomerationen Lausanne und Zürich.* Ce rapport de 279 pages, non traduit, qui porte le n° 49 du PNR 25, paraît en librairie sous un titre légèrement modifié, chez Rüegger, Coire/Zurich.

MÉDIAS

Jacques Pilet ne se contente pas d'animer le *NQ*, de participer à des émissions de télévision et à des débats publics; il participe aussi à des campagnes publicitaires puisqu'on trouve sa signature dans le dernier numéro de *Passe partout*, feuille d'information sur l'abonnement général CFF, ainsi que dans *Visa Today*, de la Banque Finalba.

Pour que tous les collaborateurs du *Tages Anzeiger* puissent participer à la fête du centenaire du journal, le compte-rendu de la manifestation a été assuré par un collaborateur de la *NZZ*.